

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Coopétition et flexicurité

*Coopétition et flexicurité*: ces deux mots qui viennent de faire leur apparition sont fabriqués l'un et l'autre à partir de notions opposées. Le premier, inventé par M. Kleiber au sujet des relations entre les universités, mêle la compétition et la coordination; le second, rapporté par M<sup>me</sup> Barbara Speziali dans *24 Heures* du 8 juillet, mêle la flexibilité et la sécurité des employés.

En soi, il n'est pas absurde de vouloir réconcilier des contraires. La flexibilité des employés et la sécurité de l'emploi ne s'excluent pas. L'employé a besoin d'une certaine sécurité de l'emploi et du salaire, et le caractère mouvant et imprévisible de la conjoncture rend nécessaire de sa part une certaine flexibilité. La flexibilité est un atout pour un employé qui cherche un nouveau travail et se déclare prêt à bouger pour l'exercer. Flexibilité et sécurité ne sont pas des absolus, mais des exigences à discuter et à composer. D'une certaine façon, c'est à établir une *flexicurité* supportable par les deux parties que tend le dialogue social.

Et les cartels ne sont-ils pas une préfiguration de la *coopétition*? Les entreprises d'une même branche collaborent pour fixer des limites à leur concurrence: fourchettes des prix et des salaires, limites à ne pas franchir en ce qui concerne les pratiques publicitaires, normes minimales de qualité. Chacun pour soi, mais dans le cadre d'un ordre général où la profession s'oriente dans la direction du bien commun.

S'il ne s'agissait donc que de formuler de manière compacte et humoristique la nécessité de trouver et d'entretenir des arrangements entre les acteurs sociaux,

économiques ou universitaires, ces nouveaux vocables n'auraient guère retenu notre attention. Mais nous croyons qu'il est permis d'y voir davantage. Dans la bouche de M. Kleiber ou de certains technocrates de l'Union européenne, ils annoncent une conception nouvelle de l'organisation politique et sociale où les contraires se voient non seulement réconciliés, mais réellement fusionnés dans une nouvelle réalité. C'est une idéologie nouvelle, synthèse de la thèse libérale et de son antithèse socialiste. Nous entrons ainsi dans une nouvelle étape de l'Histoire dont *flexicurité* et *coopétition* – en attendant d'autres<sup>1</sup> – sont les signes verbaux annonciateurs.

Si l'on demande à M. Kleiber qui décidera dans cette société nouvelle, il répondra probablement que cette question, comme son auteur, appartient au passé. Il invoquera «l'autorégulation des processus» telle qu'il la présente dans son ouvrage *Pour l'Université*<sup>2</sup>. La réalité économique-politique nouvelle consistera en une mise en réseau – d'abord scolaire et universitaire, y compris la formation professionnelle, puis, progressivement, sanitaire, judiciaire, industrielle, syndicale et, finalement, fiscale et administrative – des compétences, de sorte que chacun, parfaitement autonome à la place que lui assignent ses capacités, fonctionnera en même temps comme un rouage du tout. Grâce à la perméabilité des réseaux mis en place, le nouvel ordre débordera instantanément de la Suisse pour se connecter aux autres réseaux, se ramifiant ainsi jusqu'aux confins du monde. Le détenteur du pouvoir? Le système lui-même! Ce sera un pouvoir immat-

ment, ventilé dans tout le réseau et dont chaque responsable d'une connexion assumera la part qui correspondra à sa fonction. Ce sera un ordre autorégulé par la circulation immédiate de l'information, l'amélioration des normes d'excellence et l'optimisation des compétences.

Considérées abstraitement, ces conceptions ont une certaine cohérence interne. Elles n'en ont aucune dans leur rapport avec la réalité. Tentant de les mettre sur pied, on ne fera que casser une partie de l'ordre existant – ce qu'on est en train de faire avec l'université et la formation en général – et on appellera la Confédération au secours, parce qu'il n'y aura plus qu'elle pour ramasser les morceaux.

On a vu que toutes les mesures prises ces dernières années pour augmenter la liberté de la concurrence – donc en principe favorables au libéralisme – se sont accompagnées d'une perte d'autonomie des cantons par rapport à Berne et d'un interventionnisme croissant de l'Etat (tant cantonal que fédéral) au détriment des libertés des personnes et des communautés intermédiaires, ainsi que des conventions entre partenaires sociaux. Il n'en ira pas différemment avec la *flexicurité* et la *coopétition*. Auprès de qui les vaincus de la compétition et les victimes de la flexibilité trouveront-ils la sécurité de l'emploi, sinon auprès de l'Etat? Et qui coordonnera la compétition entre les universités, condamnées par la loi à encaquer un maximum d'étudiants dans des locaux toujours trop petits pour toucher le plus possible de subventions dans le but de survivre, sinon l'Etat? Entrer dans ce jeu apparemment innocent de

vocabulaire, c'est accepter la perspective de confier des pans entiers de l'économie, de la recherche universitaire et des relations entre partenaires sociaux aux planificateurs de l'administration.

Encore faut-il bien comprendre que l'Etat, dans le nouvel ordre *flexicurisé* et *coopétitif*, ce ne sont pas principalement les politiciens, mais les penseurs du réseau comme M. Kleiber, les communicateurs qui les valorisent auprès des médias, les concepteurs des normes d'excellence, les organisateurs de tests d'aptitude internationaux, tout ce pouvoir semi-officiel décidant de l'avenir dans des rencontres discrètes en coulisse des forums internationaux, une *nomenclatura* technocratique prenant des décisions sans appel, échappant au contrôle tant des parlements que du peuple et de la démocratie directe.

Les mots changent, la langue se détache, et le monde avec eux.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> Notre article était composé lorsque nous avons découvert, lisant *Domaine Public* du 14 juillet, le terme *motilité*, qui désigne la capacité des gens à se déplacer. Son inventeur est M. Vincent Kaufmann, professeur de sociologie urbaine à l'EPFL. M. Kaufmann affirme que «la motilité est inégalitaire à deux niveaux: les personnes peuvent en être fortement ou faiblement dotées en termes d'accès et/ou de compétences; elles peuvent habiter dans des contextes offrant des potentiels plus ou moins riches en matière de possibilités de déplacement et d'aménités».

<sup>2</sup> Publié en 1999.

### Revue de presse

#### Le pergélisol en chaleur

Pergélisol? On l'appelle aussi permafrost. C'est la masse d'un sous-sol gelé en permanence et son réchauffement serait à l'origine des chutes massives des rochers de l'Eiger et d'ailleurs qui font la une des médias. Dans *La Liberté* du 15.07.06 M. Gérard Tinguely interroge à ce sujet M. Reynald Delaloye, professeur à la faculté des sciences de l'Université de Fribourg et spécialiste du pergélisol. Voici les questions du journaliste et les réponses du scientifique:

**Les mouvements de l'Eiger relèveraient de la fonte du permafrost: vrai ou faux? Cela n'a rien à voir. Dans les Alpes, le pergélisol se retrouve au-dessus de 2500-2700 mètres d'altitude. Les chutes de masses rocheuses à l'Eiger, elles, se situent près de 1000 mètres plus bas. [...]**

**N'est-ce pas trop rapide d'attribuer au seul réchauffement climatique les incidents du moment? En montagne, vu l'inclinaison des versants, on aura toujours des mouvements et des éboulements. C'est physique et c'est la vie de la montagne. Et à propos des conséquences du réchauffe-**

*ment, il est vraiment difficile de faire des généralités. Il y a des endroits qui deviendront plus critiques et d'autres moins. On connaît déjà des vallées qui étaient très menacées il y a 150 ans et qui sont devenues plus sûres aujourd'hui.*

Les conséquences du réchauffement du pergélisol dépassent nos compétences. Mais l'avis du professeur Delaloye nous démontre une chose: il est prudent de garder ses distances face aux affirmations dogmatiques ressassées selon lesquelles le réchauffement du pergélisol serait la cause de tous ces malheurs.

E. J.

#### On se moque du monde

Partisans et adversaires des lois sur l'asile et les étrangers s'affrontent déjà en vue des votations du 24 septembre. Nous avons été étonnés par la prise de position de la Croix-Rouge suisse exprimée devant la presse par son président, M. René Rhinow. Elle nous a été présentée dans un article signé ATS paru dans *Le Nouvelliste* du 13.07.06 («Le dilemme de la Croix-Rouge»):

*Suivant le principe de neutralité de la CRS, aucun mot d'ordre ne sera donné pour les votations du 24 septembre. En revanche, une campagne de sensibilisation sera menée afin d'informer la population sur les conséquences néfastes de la mise en œuvre du nouveau droit d'asile, a ajouté M. Rhinow.*

*Des annonces paraîtront ce mois encore dans les principaux journaux du pays. En parallèle, la CRS compte sur le bouche à oreille grâce à ses collaborateurs, membres, bénévoles et donateurs.*

*Dans tous les cas, aucun don ne sera utilisé pour cette campagne.*

Pas de mot d'ordre, mais «campagne de sensibilisation» mettant en lumière les conséquences «néfastes» des projets de loi. Quelle hypocrisie! On n'a pas le courage de dire: votez NON – on risquerait ainsi de se priver de quelques dons – mais on fait une campagne politique contre les lois. On nous dit que «aucun don ne sera utilisé pour cette campagne». M. Rhinow et les autres responsables vont-ils la payer de leur poche? On peut avoir des raisons de

voter NON; ce n'est pas une excuse pour se moquer du monde.

E. J.

#### Que faire?

Sous le titre *L'argent coule à flots. Que faire de cette manne?*, M. Fabio Lo Verso écrit dans *24 Heures* du 6 juillet:

*«Il ne fait aucun doute: l'argent sera bientôt de retour dans les caisses de l'Etat (fédéral, réd.) ... Hans-Rudolf Merz a présenté un scénario financier spectaculaire. L'an prochain, Berne devrait afficher un excédent de 918 millions, et peut-être le double en 2010, soit 1,9 milliard. La rigueur budgétaire de ces dernières années et la conjoncture favorable sont à l'origine de ce fulgurant rebond.*

*Voilà pour la bonne nouvelle. La mauvaise est que ce pactole ne peut pas être dépensé n'importe comment (sic)...*»

Que faire, en effet? – Peut-être se rappeler que la dette de la Confédération se montait, à fin 2005, à plus de 130 milliards!

PHR

## Les Editions Xenia

Au cours de la traditionnelle rencontre d'été des amis de *La Ligue Vaudoise* qui s'est tenue, cette année, à Vallorbe, M. Slobodan Despot est venu présenter Xenia, la toute nouvelle maison d'édition qu'il vient de lancer. Avant de présenter son credo d'éditeur et les titres parus et à paraître de sa nouvelle collection, celui-ci a brièvement relaté son parcours biographique et la façon dont était née sa vocation d'éditeur.

Slobodan Despot est originaire de Serbie et a émigré en Suisse vers l'âge de six ans avec ses parents, au début des années 70. La famille s'est installée en Valais – où le père de Slobodan avait trouvé un poste d'enseignant dans une école américaine – avec la ferme intention de s'intégrer à la vie locale. Slobodan fréquente le collège de Saint-Maurice pour sa scolarité primaire et secondaire puis vient à Lausanne pour faire des études de lettres. Désireux de gagner un peu d'argent pour arrondir ses fins de mois d'étudiant, il se propose, sur conseil d'un ancien professeur, comme traducteur aux éditions L'Age d'Homme. Il y est immédiatement embauché pour traduire du serbo-croate le premier tome du chef d'œuvre de Dobritsa Tchossitch, *Le temps du mal*, qui attendait son heure dans les tiroirs de M. Dimitrijevitich. Ce travail, plus passionnant que les études de lettres qui l'ennuient, l'accapare bientôt à temps plein. Progressivement, il y adjoint toutes les tâches qui entourent l'édition d'un livre et qu'il apprend sur le tas. Si c'est en for-

geant que l'on devient forgeron, c'est en éditant que Despot devient éditeur. Il s'occupe alors de mise en page, de contrat avec les auteurs, de relations avec les imprimeurs et les relieurs et aussi de diffusion et de distribution. Pendant près de vingt ans, il ne quittera plus L'Age d'Homme où il apprendra son métier, jusqu'à ce qu'il décide quelques mois en arrière, et après longue réflexion, de voler de ses propres ailes et de lancer sa propre maison d'édition.

Le nom Xenia est un mot d'origine grecque qui signifie «étrange» ou «étranger». Il résume le programme que s'est fixé Despot de ne publier que des ouvrages originaux et qui tranchent quelque peu sur le paysage éditorial habituel.

Il faut avoir l'amour des livres et le goût du risque chevillés au corps pour lancer une maison d'édition par les temps qui courent. Où Slobodan Despot puise-t-il l'énergie et le courage de s'engager dans une telle entreprise, à un moment où la conjoncture n'est guère favorable à la chose écrite, et alors même qu'il a reçu des mises en garde de la part d'éditeurs chevronnés?

Tout d'abord dans sa conviction que, malgré la multiplication des moyens de communication, le livre reste le moyen royal et irremplaçable pour partager des idées, des faits, des expériences ou des visions du monde, et donc pour former l'homme et le citoyen. Ce petit objet, qui n'a pas fondamentalement évolué depuis l'invention de l'imprimerie par Gutenberg,

présente des avantages pratiques et idéologiques insurpassables. Un grand film peut marquer les esprits mais jamais aussi durablement ni aussi profondément qu'un grand livre, et cela à un coût financier infiniment moindre. Sans aucun besoin d'installations techniques coûteuses et susceptibles de tomber en panne, il pénètre facilement dans tous les milieux, jusqu'au cœur de l'espace intime du lecteur pour façonner ou défaire ses convictions et ses opinions. Le livre réclame la participation active du lecteur, permet la lecture, stimule l'esprit critique, suscite des efforts d'analyse et de synthèse, toutes choses propres à favoriser, mieux qu'aucun autre média, un débat intime ou public exigeant et de qualité. Ce sont des manuscrits édités et répandus clandestinement qui ont commencé par ébranler la puissance de l'empire soviétique.

L'exposé de Despot nous a rappelé les propos de Marx qui affirmait que si on lui donnait vingt-six soldats de plomb (il faisait ici référence aux vingt-six lettres en plomb de l'imprimeur), il révolutionnerait le monde. Notre éditeur n'a certes pas d'ambitions aussi démesurées, mais il est tout de même animé par la certitude viscérale que le livre est sans équivalent pour forger des individus nourrissant un solide dialogue intérieur, et qu'il est encore capable d'alimenter et d'infléchir le débat public.

Cinq titres sont déjà disponibles en librairie, et huit sont à paraître au cours de

l'année 2006. Parmi les ouvrages parus, un essai philosophique de Jean Romain, *Pour qui sonne le même*, et un autre d'Eric Werner, *La maison de servitude*, où ce dernier relate son itinéraire spirituel et livre la lecture réactualisée des Evangiles qui remporte son adhésion. Cet ouvrage, répondant aux vœux de son éditeur, a déjà suscité une polémique nourrie lors d'un entretien du mercredi soir organisé par *La Ligue Vaudoise* où son auteur était venu le présenter. Il y a aussi un récit de Ivanka Mikitch, *Sex Shop Blues*, qui tint un sex-shop à Paris dans les années 70. Elle raconte, sur un ton bon enfant qui tranche avec la morbidité courante dans ce genre de texte, ce qu'elle découvrit de la nature humaine au cours de cette expérience. Pour finir, on trouve un essai de géo-politique de Jürgen Elsässer, *Comment le Djihad est arrivé en Europe*, et un essai de Massimo Introvigne, *Les Illuminés et le Prieuré de Sion*, rectifiant les élucubrations du *Da Vinci Code* sur les sociétés secrètes. Ce bref aperçu donne une petite idée de l'éclectisme de l'éditeur, que les titres à paraître ne démentent pas.

Entre Mike Horn et Bertrand Piccard, il y a en terre vaudoise place pour un autre type d'aventurier auquel Slobodan Despot appartient: l'éditeur. Ceux qui prennent le plus de risques ne sont pas forcément ceux auxquels on pense en premier.

LAURENCE BENOIT

## « Pour toi la guerre est finie », hommage posthume à Pierre-Laurent Ellenberger

C'est un bel hommage que les Editions de l'Aire rendent à titre posthume à Pierre-Laurent Ellenberger en réservant la publication de leur millième titre à son roman *Pour toi la guerre est finie*. Pierre-Laurent Ellenberger est né à Genève en 1943. Professeur à l'Ecole Nouvelle à Lausanne, il publia à partir de 1991 plusieurs romans qui le firent connaître comme une valeur sûre de la littérature romande avant de disparaître prématurément en 2002.

*Pour toi la guerre est finie* est un récit autobiographique qui retrace le parcours de l'auteur entre l'âge de vingt et trente ans environ, c'est-à-dire à l'époque de Mai 68 et des bouffées révolutionnaires qui secouèrent quelque peu la quiétude du pays. Écrit voici plus de trente ans, le texte de Pierre-Laurent Ellenberger mêle adroitement l'évocation de l'actualité de cette période et la chronique de la vie quotidienne de l'auteur.

Le narrateur vit de différents petits boulots d'écriture et de quelques droits d'auteur de parolier. Il assure une présence assidue dans les établissements publics de la capi-

tales vaudoises aux noms évocateurs comme le *Jour et Nuit*, le *Mao*, la *Viennoise*, la *Glisse* ou le *Café du Marché*. Il retrouve là des amis pittoresques pour d'interminables discussions bien arrosées. Le sens de l'observation de l'auteur lui permet de dresser une véritable sociologie des bistrotts lausannois: «*La population des bistrotts de Saint-Pierre vieillit imperceptiblement. L'âge adulte et la respectabilité ont conquis les lieux. A part au Mao. La jeunesse a gagné d'autres établissements moins causants mais plus bruyants où, par une avancée de la phonotechnique, des musiques diffusées en continu par des hauts-parleurs interdisent toute amorce de conversation suivie.*»

Une figure émerge de la petite société qui fréquente les pintes du centre-ville. C'est celle d'Henri, un personnage fantasque, velléitaire et qui, pour son malheur, se révèle incapable de résister à un penchant marqué pour l'alcool. Son irruption dans la vie de l'auteur au guidon d'un vélo, ses projets improbables, ses frasques, sa lente décrépitude jusqu'à sa mort une nuit devant le *Jour et Nuit* ponctuent la chronique des en-

thousiasmes de l'écrivain, de ses coups de gueule, de ses indignations et de ses désillusions.

Le roman se déroule sur la toile de fond très présente de l'actualité locale ou internationale de cette époque. De la Grèce des Colonels à la guerre du Vietnam, du combat des autonomistes jurassiens à la création de la Ligue marxiste révolutionnaire, l'auteur associe ces événements aux épisodes plus ou moins anodins de son existence. Il conserve cependant en chaque circonstance une distance un brin désabusée: «*Plusieurs de mes amis (...) fondent la Ligue Marxiste Révolutionnaire, à la grande frayeur des esprits conservateurs. Ce qui émeut le plus ce n'est pas le programme implicite mais la détérioration abusive du mot «ligue» qui désigne en ce pays une association honorable: ligue de football, ligue contre le cancer, ligue antialcoolique et surtout, la fameuse Ligue Vaudoise qui protège les valeurs chrétiennes et rurales par un discours passéiste et maurassien.*» Les lecteurs de *La Nation* apprécieront...

Pourtant lire Pierre-Laurent Ellenberger est un plaisir. Il porte un soin particulier à la qualité du langage. Son écriture est agréable, imagée, souvent drôle. Le choix des mots et des phrases traduit une recherche et un souci de précision. Si nécessaire, il n'hésite pas à créer le néologisme dont il a besoin sans jamais nuire à l'élégance du texte. Son récit porte un témoignage à une époque et à une amitié. Il ressuscite la figure de son camarade Henri, les lieux et l'atmosphère qui régnait à Lausanne dans les années septante. La nostalgie qui émane de sa chronique n'est jamais larmoyante. Contrairement à la complaisance dans laquelle l'écrivain pyromane de Roulet s'épanouit après l'aveu tardif et courageusement couvert par la prescription de l'attentat contre le chalet d'Axel Springer, Pierre-Laurent Ellenberger évoque cette période d'utopies et de tressaillements révolutionnaires avec lucidité et dignité. *Pour toi la guerre est finie*, une lecture d'été vivement recommandée.

VINCENT HORT

## Charles Koechlin: œuvres vocales avec orchestre

Le compositeur Charles Koechlin (1867-1950) était quelque peu parent avec la veuve d'un membre fondateur de notre mouvement. Cette occurrence nous fait déjà dresser l'oreille; mais est-ce suffisant pour nous intéresser à l'œuvre d'un musicien un peu délaissé aujourd'hui? Depuis 2001, l'éditeur discographique Hänssler a entrepris, avec la coopération des *Archives Charles Koechlin*, le travail titanesque de révéler au public le meilleur des quelque 220 numéros d'opus de ce génial alchimiste des sons. C'est le malheur de ce remarquable compositeur d'être musicien français, issu d'une famille d'industriels alsaciens protestants. Fût-il né Karl Köchlin, de l'autre côté du Rhin, il y a longtemps que ses œuvres seraient disponibles dans une *Gesamtausgabe*, soigneusement éditée,

avec appareil critique; et surtout on les entendrait dans les concerts. Certaines pièces du CD dont nous allons parler viennent juste d'être éditées pour cette production! Le scandale de l'édition musicale en France... Donc ce sont des Allemands (Otfried Nies, archiviste à Kassel, un orchestre de Stuttgart) et des Suisses (la soprano Juliane Banse et le chef Heinz Holliger) qui révèlent aujourd'hui, en *world premiere recording*, cet héritage laissé un siècle en déshérence.

Le double CD de mélodies avec orchestre est une excellente introduction au lyrisme généreux de leur auteur. Il comprend, pour l'essentiel, des œuvres de jeunesse, originellement écrites pour voix et piano, orchestrées ultérieurement. Les poètes mis en musique appartiennent

presque tous à l'école dite «parnassienne» (Leconte de Lisle, Heredia, Sully Prudhomme, Haraucourt, etc.). Les orchestrations sont, comme toujours chez Koechlin, somptueuses, oscillant entre un postromantisme distingué hérité de Massenet, et un impressionnisme magique qui lui appartient en propre. On prendra garde à ne pas régler le volume de son installation en fonction du trompeur premier titre (*Clair de lune*) dont le fracassant *fortissimo* initial est de nature à faire exploser les membranes des haut-parleurs. A l'opposé, *La jeune Tarentine* d'André Chénier est délicatement instrumentée pour un ensemble de chambre. Heinz Holliger a choisi d'intercaler des pièces purement instrumentales dans ce copieux programme de près de deux heures: cela permet de goûter mieux encore la poé-

sie des timbres dans le monde vaste et rêveur d'un artiste aux propensions panthéistes; on se glisse voluptueusement dans les mouvantes nappes sonores du subtil nocturne intitulé «Vers la plage lointaine».

Tout dans cette nouvelle parution est parfait, de la prise de son jusqu'aux textes de présentation. L'interprétation de Juliane Banse, soprano zuricoise, mérite des éloges particuliers, tant pour la beauté de son timbre que pour l'intelligence des textes, et son impeccable diction en français.

J.-B. ROCHAT

Référence: Charles Koechlin, Œuvres vocales avec orchestre, Juliane Banse, soprano, SWR Vokalensemble Stuttgart, Radio-Sinfonieorchester Stuttgart des SWR, direction Heinz Holliger, 2 CD Hänssler classic.

## La Suisse, le Proche-Orient et la neutralité

Alors que l'attention est braquée sur le conflit entre Israël et le Hamas d'une part, et le Hezbollah libanais d'autre part, revenons quelques mois plus tôt afin de voir l'attitude de la Suisse à l'égard du conflit israélo-arabe.

La Suisse n'a pas interrompu son aide au gouvernement palestinien depuis l'arrivée au pouvoir, dans les territoires autonomes, du mouvement islamiste Hamas. On sait que l'Union européenne tout comme les USA ont cessé<sup>1</sup> de soutenir financièrement le nouveau gouvernement, dominé par cette organisation qu'ils qualifient de terroriste. On peut dire que la Suisse ne suit pas le mouvement général de boycott financier visant le Hamas, et ce d'une manière fort ostentatoire que n'a pas manqué de relever la CICAD<sup>2</sup>: «Fort de cette position singulière, Moritz Leuenberger a fait la leçon à l'UE dans une interview donnée fin avril à la chaîne qatarite Al-Jazira.[...] Avant de couper les vivres au nouveau gouvernement, il aurait été «plus raisonnable» de laisser au Hamas une période d'essai et de le juger sur ses actes, a soutenu le président de la Confédération, estimant qu'il fallait accepter le résultat d'un scrutin démocratique.»

De plus, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) s'implique depuis des années dans la résolution des «problèmes du Proche-Orient», notamment au travers de programmes d'aide organisés par la Direction du développement et de la coopération (DDC). En 2006, la Suisse consacrera 26,3 millions de francs à ces programmes d'aide, un budget à peu près équivalent à ceux des deux années précédentes. Comme le résume encore la CICAD, «L'immense majorité de l'aide helvétique passe par des organisations internationales, des ONG ou des fondations privées. Un seul projet est mené en collaboration avec le Gouvernement palestinien, souligne Mario Carera, le Coordinateur de la DDC en Cisjordanie et à Gaza. Il s'agit de favoriser la réintégration de celles et ceux qui sortent des geôles israéliennes. A ce titre, M. Carera a récemment rencontré le nouveau ministre en charge des prisonniers palestiniens, une personnalité issue du Hamas...»

Ces informations sont confirmées par le document *SDC Involvement in the West Bank and Gaza*, concernant l'année 2005<sup>3</sup>. La DDC prévoyait d'allouer 1,75 millions de francs à ce programme de «réhabilitation et de réintégration d'ex-détenus». Il s'agit vaguement de formation continue (!) et de petites rentes; on apprend que des milliers de personnes ont bénéficié de ce programme depuis son lancement en 1994. En outre, un peu plus de 250 000 francs étaient destinés à l'ONG du nom de Centre Al-Mezan pour les droits de l'homme.

Les faits rapportés ci-dessus méritent un examen attentif. M. Leuenberger vole au secours du Hamas au nom du respect de la démocratie. Au passage, rappelons que le Conseil fédéral aurait pu également respecter, chez nous, le «résultat d'un scrutin démocratique» en abandonnant totalement son objectif officiel d'une adhésion de la Suisse à l'UE, clairement refusée par le peuple. Mais là n'est pas la question. On s'en souvient, les médias ont beaucoup gémi au sujet de la «catastrophe humanitaire» que causerait un arrêt prolongé de l'aide internationale al-

louée à l'Autorité palestinienne. Mais que doit-on penser de la dépendance totale que celle-ci affiche envers l'étranger?

Ainsi le DFAE a traité directement avec le Hamas. Il faut noter ce fait. Nous aimerions simplement que M<sup>me</sup> Calmy-Rey explique aux citoyens confédérés quel intérêt la Suisse peut bien trouver à entrer en négociation avec des terroristes.

Quant à «juger le Hamas d'après ses actes», cela n'est pas difficile. Cette organisation a, par le passé, commis de multiples attentats visant des civils<sup>4</sup>. Est-ce qu'elle les renie aujourd'hui? A-t-elle déposé les armes et dissous sa milice au moment d'entrer dans le jeu électoral? C'est tout le contraire, si l'on en croit Mahmoud Al-Zahar, chef du Hamas à Gaza: «L'Autorité palestinienne a échoué par la négociation. Nous avons réussi, au moins en partie, par la résistance. Si vous avez une solution magique pour réduire notre souffrance et pousser les Israéliens dehors, alors d'accord. Mais si elle n'existe pas, il ne reste que la résistance»<sup>5</sup>. Rappelons que Hamas est l'acronyme de «Parti de la résistance islamique». Les propos de M. Al-Zahar nous aident à faire une petite explication de texte: la «résistance» étant le moyen pour arriver à la fin d'Israël, il va de soi que ce parti a pour mot d'ordre la violence.

M. Leuenberger fait semblant de ne pas comprendre. Pourtant, si l'on laisse de côté les questions morales rebattues par les médias, on voit que sa position ne correspond pas aux intérêts de la Suisse. Soutenir, même indirectement – et il semble que l'aide soit plutôt directe – un gouvernement dont les actions et les omissions mettent en péril la sécurité d'un autre Etat (sans parler de ce que subissent leurs propres citoyens), cela compromet notre neutralité. La crédibilité suisse s'entache de douteuses compromissions avec des mouvements terroristes.

Personne ne l'a relevé, mais il nous semble tout aussi périlleux de soutenir des programmes en faveur d'ex-dé-

nus sortant des prisons israéliennes. De prime abord, l'idée de «réhabiliter et réintégrer des prisonniers» peut avoir une résonance positive aux oreilles du citoyen helvétique; mais au Proche-Orient la situation ne ressemble pas à chez nous, où l'on réhabiliterait des cambrioleurs sortant de Champ-Dollon. La plupart des Arabes palestiniens détenus dans les geôles israéliennes l'ont été à cause de leur implication dans des actes terroristes ou belliqueux, visant souvent la population civile. Le DFAE veut-il remettre sur les rails des terroristes prêts à recommencer leurs forfaits?

Le conseiller national UDC Oskar Freysinger s'est déjà plaint au Parlement du caractère biaisé (c'est le moins qu'on puisse dire) des ONG soutenues par le Département fédéral des affaires étrangères<sup>6</sup>. Nous sommes allés vérifier ces affirmations. Elles se révèlent hélas trop vraies. Ainsi le centre Al-Mezan s'intéresse uniquement aux violations des droits de l'homme apparemment commises par les forces israéliennes. Cette ONG<sup>7</sup> soutenue par la Suisse ne dénonce pas les exécutions sommaires de Palestiniens accusés de collaborer avec Israël<sup>8</sup>. Les violences entre factions armées dans les territoires autonomes ne relèvent pas de sa compétence dénonciatrice.

Enfin, pour Al-Mizan, une attaque terroriste cautionnée (tacitement ou non) par l'Autorité palestinienne ne mérite pas de condamnation. Nous disons bien *attaque cautionnée*, et même voulue, par le gouvernement autonome palestinien, puisque les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, qui commettent régulièrement des attentats contre la population civile israélienne, et ce depuis des années, constituent une branche armée du Fatah, le parti du chef de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas. Leurs officielles «violations des droits de l'homme» n'apparaissent pas dans les condamnations d'Al-Mezan.

Et que pense cette ONG du Hamas? Issam Younis, son directeur,

explique: «Aujourd'hui, les élites palestiniennes ont besoin de trouver une nouvelle légitimité. C'est pour cela que l'intégration du Hamas dans le jeu politique me paraît une bonne chose»<sup>9</sup>.

Il faut hélas en conclure que les citoyens suisses paient de leur poche des organisations diffusant une propagande pro-terroriste (et non «pro-palestinienne» parce que ces actes ne servent évidemment pas les intérêts des populations des territoires palestiniens).

Nous sommes donc en présence non pas de faits isolés, mais d'une tendance générale. Le DFAE soutient plus ou moins directement des mouvements terroristes qui attaquent un État tiers, Israël, dont la politique étrangère n'est nullement hostile à la Confédération suisse. A quoi joue le DFAE?

NICOLAS DE ARAUJO

<sup>1</sup> Provisoirement il faut bien le dire, puisque les pays de l'UE projetaient de verser dès la mi-juin leur aide financière à l'Autorité palestinienne, notamment afin de payer ses fonctionnaires dont le salaire dépend des 500 millions d'euros versés annuellement par l'UE (AFP, lundi 15 mai 2006, 18h15).

<sup>2</sup> Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation, «La Suisse se singularise», 12 mai 2006 (www.cicad.ch); source: *Le Temps*, jeudi 11 mai 2006.

<sup>3</sup> Le document en question est disponible sur le site de la DDC: <http://www.sdc.net>

<sup>4</sup> Le Hamas est responsable entre autres de l'attentat à l'Hôtel Park de Netanya qui a fait trente morts le 27 mars 2002 (*Le Temps*, mercredi 29 mai 2002).

<sup>5</sup> «Nous ne reconnaissons pas Israël comme un voisin», interview par Luis Lema, *Le Temps*, mercredi 25 janvier 2006.

<sup>6</sup> Freysinger se plaint au Parlement: <http://www.bafweb.com>

<sup>7</sup> Pour consulter le site internet du Centre Al-Mezan: [http://www.mezan.org/site\\_en/index.php](http://www.mezan.org/site_en/index.php)

<sup>8</sup> Sur la terreur contre les Palestiniens par le Hamas, v. *Le Temps*, 27 janvier 2006.

<sup>9</sup> *Le Temps*, mercredi 25 janvier 2006.

## Loi ecclésiastique et paroisses

Il a été beaucoup question du statut des paroisses de l'Eglise réformée vaudoise ces derniers temps, y compris dans les colonnes de ce journal (*La Nation* n° 1782 du 14 avril 2006). Le présent article a pour but de faire le point de la situation.

En juin dernier, le Conseil d'Etat a rendu public l'exposé des motifs et projets de lois sur:

- les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public;
- l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud;
- la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud;
- la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud;
- la reconnaissance d'autres communautés religieuses.

Ces projets sont destinés à mettre en application les articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, qui créent de nouvelles relations entre l'Etat et les Eglises dans notre Canton.

Rappelons les éléments essentiels du nouveau cadre constitutionnel: la mise à égalité des Eglises réformées et catholiques, reconnues comme institutions de droit public; la reconnaissance d'un sta-

tut d'intérêt public à la communauté israélite; et la possibilité pour d'autres communautés religieuses de demander un tel statut.

Le projet de loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud accorde à l'Eglise la liberté de s'organiser librement, selon l'usage presbytéro-synodal issu de la Réforme, et reconnaît expressément l'existence des paroisses, dotées de la personnalité morale de droit public (art. 4 du projet).

Contrairement à un vœu du Synode, les régions ne sont pas mentionnées. Le règlement ecclésiastique pourra toutefois leur conférer un statut de droit privé, à l'instar des paroisses catholiques (art. 8 du projet de loi sur la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud).

Dans la procédure de consultation, de nombreuses paroisses et plusieurs paroissiens se sont manifestés pour rappeler l'importance de leur reconnaître un statut de droit public. Les paroisses existaient avant la Réforme; elles ont été mentionnées dans les Ordonnances ecclésiastiques de l'époque bernoise, puis dans la Constitution vaudoise dès 1861. Les caisses des paroisses sont do-

tées de la personnalité juridique depuis 1934. Enfin et surtout, elles représentent les cellules de base de l'organisation de l'Eglise, par leur attache territoriale, et par le fait qu'on y célèbre régulièrement les sacrements.

Il faut donc se réjouir du fait que le Conseil d'Etat ait décidé de confirmer la reconnaissance des paroisses dans le projet de nouvelle loi ecclésiastique. Il reste à espérer que le Grand Conseil suive cette sage décision.

ANTOINE ROCHAT

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne

## « Cosa », la dernière fausse bonne idée socialiste

Le 24 septembre prochain, peuple et cantons seront appelés à se prononcer sur l'initiative socialiste «bénéfices de la banque nationale pour l'AVS»; cette initiative est mieux connue sous le nom d'«initiative cosa» du nom du «comité pour la sécurité de l'AVS».

L'initiative est majoritairement combattue: démocrates chrétiens, radicaux, libéraux et démocrates du centre ont trouvé à tirer à la même corde sur ce sujet. Du côté des partisans de l'initiative, on trouve surtout le parti socialiste, les verts et l'union syndicale suisse. Plus étonnant: la Lega dei Ticinesi est favorable à l'initiative.

«Cosa» veut attribuer à l'AVS les bénéfices déagés par la Banque nationale (BNS), après déduction d'un milliard de francs distribué aux cantons. Pour comprendre la portée de l'initiative, quelques généralités sur la BNS s'imposent.

### La BNS

L'organisation et le fonctionnement de la banque nationale sont régis par une loi fédérale sur la BNS. Le statut de cette banque est très complexe et particulier. Retenons que la BNS est

une société anonyme administrée par la Confédération, mais dont les cantons détiennent environ 55% du capital-actions<sup>1</sup>. La Constitution fédérale garantit en outre au moins deux tiers des bénéfices aux cantons (art. 99 al. 4). L'art. 31 de la loi sur la BNS précise comme suit la clé de répartition des bénéfices:

<sup>1</sup> *Sur le bénéfice porté au bilan, un dividende représentant au maximum 6% du capital-actions est versé.*

<sup>2</sup> *La part du bénéfice qui dépasse le dividende revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. [...]*

<sup>3</sup> *La part revenant aux cantons est répartie à raison de  $\frac{5}{8}$  en fonction de leur population résidente ordinaire et à raison de  $\frac{3}{8}$  en fonction de leur capacité financière. [...]*

Une partie du bénéfice est donc allouée aux actionnaires, puis le bénéfice restant est attribué aux cantons et à la Confédération en vertu de la loi. Ce mécanisme vise un équilibre subtil: il s'agit d'une part de faire de la BNS une société à la fois attrayante et politiquement indépendante et d'autre part d'at-

ténuer la logique du marché pour tenir compte du but d'intérêt général de la BNS.

### Quelques réflexions à propos de «cosa»

La BNS engendre des milliards et elle les distribue en grande partie aux cantons. Il n'en fallait pas plus pour agacer les socialistes; ceux-ci ne pouvaient accepter que de si grandes richesses soient distribuées à des entités si petites et si peu transparentes.

Sur le site internet du parti socialiste, on peut lire: «Les cantons et la Confédération ont déjà reçu 21,1 milliards de la Banque nationale au titre de la vente de l'or excédentaire. Cela leur a permis de réduire leurs dettes et leurs charges d'intérêts. A présent, c'est au tour de l'AVS de profiter des bénéfices de la Banque nationale». Le seul fait que la BNS produise des bénéfices ne crée pas à sa charge une obligation de financer la politique sociale de la Confédération. C'est pourtant l'idée des initiants.

Ces initiants affirment que leur concept permettrait d'éviter pour longtemps toute hausse de la TVA<sup>2</sup>. Ils pensent que la BNS saura maintenir à long terme des bénéfices élevés, alimentant ainsi allègrement le fonds de compensation AVS. Les voix sont nombreuses pour dénoncer la fausseté de ces calculs. La BNS elle-même est beaucoup plus prudente quant à ses bénéfices futurs. Quoi qu'il en soit, reconnaissons que les bénéfices de la BNS sont une source de revenu étatique plutôt incertaine; plus incertaine, par exemple, qu'un impôt direct (statistiquement estimable). Il est inadéquat d'utiliser des revenus variables et incertains pour supporter les coûts inévitablement grandissants d'une assurance sociale. En tout cas, on ne saurait qualifier cela d'assainissement!

A l'inverse, la manne de la BNS présente pour les cantons un revenu agréable, elle permet «d'arrondir les fins d'années». Et si le résultat est moins bon qu'attendu, cette relative déception se trouve diluée dans les comptes de l'Etat. Notons que M. Broulis compte sur une perte nette de l'ordre de 50 millions de francs en cas d'acceptation de l'initiative.

### Contre-projet

Les Chambres fédérales, conscientes des difficultés rencontrées par le fonds de compensation de l'AVS, ont voté un contre-projet indirect à l'initiative «cosa». Selon ce contre-projet, la part fédérale des 7 milliards de francs issus de la vente d'or serait consacrée à soulager le fonds de compensation de l'AVS. Même si, sur le principe, on peut douter de cette façon de faire, les avantages de ce contre-projet sont au nombre de deux au moins: 1) on éviterait de mélanger politique monétaire et politique sociale, puisque ce contre-projet consiste en un «don» unique; 2) on éviterait également d'alimenter l'AVS avec des recettes fluctuantes, trompeuses sur l'état du fonds de compensation en question.

### Conclusion surprenante...

La solution actuelle ainsi que le contre-projet sont pragmatiques tandis que l'initiative nourrit des prétentions chimériques. Notre choix est fait: nous voterons NON à «cosa».

JULIEN LE FORT

## « Ni homme, ni femme... »

Les 7, 8 et 9 juillet 2006, se déroulait à Lausanne une manifestation dite pour la fierté homosexuelle. Quelques jours auparavant, les collaborateurs des plus importants journaux vaudois – c'est-à-dire nos confrères d'autres publications – recevaient un communiqué de presse adressé par l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Le texte en question était intitulé «Les participants à la «Pride 06» associés au culte hebdomadaire à Saint-François». Ce communiqué nous apprenait que les fiers manifestants qui le souhaitaient seraient accueillis en l'Eglise du centre de Lausanne, pour une cérémonie régulière. En effet, «approché» par le secrétaire romand de l'association Pink Cross, le Conseil paroissial de Saint-François – Saint-Jacques avait répondu positivement à la demande qui lui avait été adressée d'accueillir des manifestants au culte. Le communiqué de presse justifiait cette attitude par la double conviction que «l'appartenance au Christ dépasse les différences humaines quelles qu'elles soient» et que la mission de notre Eglise, «telle qu'elle est décrite dans ses principes constitutifs «auprès de tous et sans discrimination» se fonde sur le respect, l'ouverture et l'accueil de chacun». A l'appui de cette décision, on trouvait en exergue un verset biblique de la plume de l'apôtre Saint Paul. Nous reproduisons cette citation dans une version un peu meilleure: «Il n'y a plus ici ni Juif, ni Grec; il n'y a plus ni esclave, ni libre; il n'y a plus ni homme, ni femme; car tous vous êtes un dans la communion avec Jésus-Christ.» (Ga. 3, 27-28)

Que penser de ce qui précède? Lorsqu'il écrivait les quelques mots cités, Saint Paul luttait contre le communautarisme, qui minait les communautés chrétiennes de l'Antiquité. L'apôtre tentait de faire comprendre que les enfants de Dieu sont avant tout enfants de Dieu et serviteurs de Christ. Chaque croyant animé par l'amour du Dieu trois fois saint est donc le bienvenu dans la maison du Père. Chaque baptisé dans les mêmes dispositions d'esprit pourra même être nourri en son

âme et en son corps de la chair et du sang du Fils. Cette invitation s'adresse à tous, des saints luttant de toutes leurs forces contre le mal jusqu'aux plus infâmes crapules, en passant par les pécheurs sans histoires. Il s'agit de rappeler qu'il n'est pas d'examen d'entrée à la porte des églises vraiment chrétiennes. Le Conseil paroissial de Saint-François – Saint-Jacques n'avait pas le choix d'accueillir ou pas les homosexuels qui le désiraient. Hier, aujourd'hui et pour toujours, c'est là sa mission qui ne doit pas être confondue avec une apologie de l'homosexualité. Il apparaît donc du plus mauvais aloi de vanter cette démarche auprès de nos collègues folliculaires de tout le Pays. Cela sent la récupération publicitaire à cent lieues. Cette vantardise à propos de l'accueil de personnes qui érigent la fierté en vertu contraire même la citation biblique invoquée.

Les autorités de l'Eglise font fausse route si elles entendent réserver un traitement particulier au groupe des homosexuels. Elles donnent alors dans le communautarisme, ce cancer social qui pousse un groupe rassemblé selon des critères somme toute secondaires à se constituer en une fausse communauté. En effet, le communiqué de presse confond avec une communauté véritable un groupe dépourvu de toutes ces caractéristiques communautaires que sont l'autorité légitime, la structure hiérarchique et l'unité organique. C'est encourager une démarche boiteuse au possible, qui réclame que l'on reconnaisse la différence entre homos et hétérosexuels, mais exige que cette différence n'entraîne nulle conséquence quant au comportement à l'égard des invertis. C'est de la discrimination positive: il n'y a pas grand-chose de plus négatif. Pour nos autorités, il était difficile de remplir leur mission d'accueil de tous et de chacun en s'écartant plus radicalement du message de l'apôtre Paul. Il aurait bien mieux convenu de rétorquer seulement au secrétaire de Pink Cross que les homosexuels, et mêmes les hétérosexuels, sont tous les jours bienvenus dans nos églises.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

## Le Coin du Ronchon

### Xénophobie chiffrée est à moitié pardonnée

Le Département de sociologie de l'Université de Genève a réalisé récemment une enquête sur «la misanthropie et l'extrémisme de droite» (ce qui laisse supposer que les auteurs de cette étude associent l'extrémisme de gauche à la philanthropie!), enquête dont la principale conclusion est que plus de la moitié des Suisses ont des préjugés anti-étrangers. On aurait pu s'attendre à ce que la publication de ces résultats déclenche l'un de ces psychodrames dont la presse est friande, surtout durant les mois d'été. Il n'en a pourtant rien été.

En réalité, l'officialité est très contente. Dans un dossier publié le 26 juin dernier sur le site Swissinfo.org, le chef du Service de lutte contre le racisme au Département fédéral de l'Intérieur, Michele Galizia, exprimait déjà sa satisfaction: «Nous n'avons aucune donnée sur l'extrémisme de droite. Nous devons donc nous rabattre sur les sondages des médias. Nous allons enfin pouvoir faire bonne figure face à nos collègues européens et même au Conseil des droits de l'homme de l'ONU!»

On comprend donc que les résultats importent finalement moins que l'exis-

tence même de cette statistique qui permet «enfin» à la Suisse de se comparer à l'Europe et aux statisticiens helvétiques de briller dans les cocktails internationaux. Même avec plus de 50% de citoyens «xénophobes» ou considérés comme tels, nous pouvons faire «bonne figure face au Conseil des droits de l'homme» du moment que nous fournissons notre lot de chiffres au grand recueil des statistiques mondiales.

Et comme il se doit, le principal souci des chercheurs est désormais de rendre leur recherche durable. Le chef de service susmentionné n'en fait pas mystère: il va falloir «analyser cette étude et voir comment en faire un véritable monitoring qui nous permette d'établir des points de comparaison dans le temps»; ensuite, «il faudra trouver le moyen de répartir le coût de ce monitoring systématique et régulier entre les différents offices fédéraux».

Gageons que, d'une manière ou d'une autre, le moyen sera trouvé dans notre poche. Au fait, sait-on combien de contribuables suisses ont des préjugés contre les statisticiens?

LE RONCHON